

PROJET GALF

Rapport d'activité Annuel 2014

Sommaire

Introd	luction	2
1	Relations extérieures	2
2	Investigations	3
3	Opérations	4
4	Département juridique	7
5	Media	9
6	Relations extérieures	. 13
	Conclusion	



1. Introduction

Le projet GALF (Guinée-Application de la Loi Faunique) a été initié en Guinée par WARA avec le Ministère des Eaux et Forêts en mars 2012. GALF suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org), PALF, RALF, AALF, TALF, SALF, AALF-B respectivement en République du Cameroun depuis 2003, du Congo depuis 2008, Centrafricaine depuis 2009, au Gabon en 2010, au Sénégal et Togo en 2013 et Bénin en 2014. Ces projets, formant le réseau EALGE, constituent des partenariats innovants entre autorités et ONG et ont permis d'obtenir des résultats particulièrement prometteurs, entraînant la nécessité de réplication du modèle en Guinée avec l'appui de structures diverses. D'autre part, WARA a également répliqué le modèle au Sénégal sous le nom de SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique) fin 2013.

Les résultats des trois premières années du projet GALF ont été positifs comme le montre les rapports. Ils ont confirmé une nouvelle fois la possibilité de développer ce modèle particulier de collaboration autorités-ONG en faveur de l'application de la loi sur la faune.

Toutefois, la situation en Guinée est tout à fait particulière et complexe, mais bien qu'évoluant dans un contexte difficile – Etat de non droit, instabilité politique et violences régulières, inexistence de la Justice, manque de volonté politique et corruption généralisée et instututionalisée- le projet permet de continuer progressivement à faire appliquer la loi faunique en Guinée, et enregistre des changements considérables depuis son lancement.

Grâce à l'appui du GALF, le pays qui n'avait jamais connu d'application de la loi avant 2012, a infligé a plusieurs reprises entre 2012 et 2015 les plus lourdes peine prévues par la loi à l'encontre de trafiquants fauniques. Toutefois, dans ce contexte si particulier, la tâche est fastidieuse et le changement se fait sur du long terme.

La collaboration avec les autorités demeure très positive et fructueuse. Le Ministre de l'Environnement et de la Justice soutiennent beaucoup le projet et la collaboration se fait sur une base quasi-quotidienne avec le BCN d'Interpol, la Justice et l'Environnement à travers des points focaux particulièrement efficaces et engagés. Les autorités sont mieux conscientisés et impliquées.

2. Résultats

• 2.1 Investigations

Des missions d'investigations ont été réalisées sur le trafic d'ivoire, de peau, de viande de brousse boucanée et fraîche et d'animaux vivants (oiseaux, chimpanzés, tortues, crocodiles). 15 Trafiquants de grandes ou moyennes envergures ont été identifiés.

En 2014, **3 enquêteurs** guinéens sont en activité, dont l'un est chef de département investigation depuis 2013. **1** enquêteur a été testé, recruté et remercié après 9 mois d'activités. Le recrutement d'enquêteurs continuera en 2015. Les enquêtes sont menées tous les jours, principalement à Conakry mais aussi régulièrement à l'intérieur du pays selon les opportunités.

20 enquêtes majeures ont été menées dans **5 régions différentes** du pays sur les 8 régions que compte la Guinée (Conakry, Kindia, Faranah, Kankan, Boké,) sur des trafiquants de nationalité Guinéenne. D'autes enquêtes mineures sont également menées.

Les enquêtes ont permis d'identifier la présence de certains chefs du plus important syndicat de l'ivoire de la Guinée Conakry qui semblent faire de la contrebande en grande quantité et de façon régulière et internationale. Des trafiquants de chimpanzés, ivoire, tortues et de viande de brousse ont été identifiés et indique que la Guinée reste un point chaud du trafic de chimpanzés, ivoire d'éléphants, perroquets, cornes de rhinocéros.

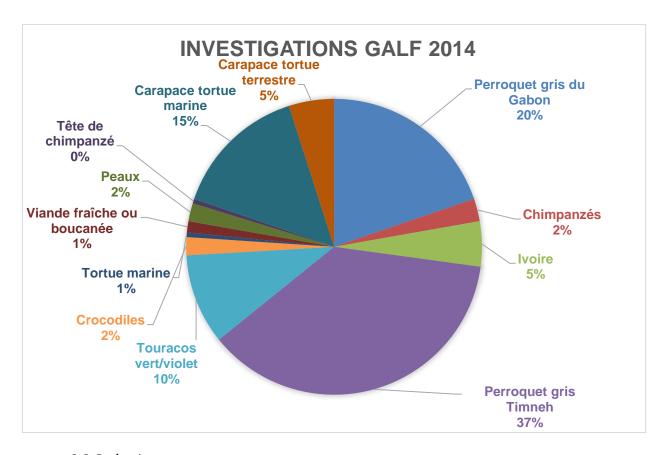






<u>Différentes espèces animales répertoriées pendant les investigations</u> <u>2014 :</u>

Espèces animales vivantes 2014	Nbre	Espèces animales mortes et transformées 2014	Nbre
Chimpanzés	5	Viande fraîche ou boucanée (+ 2.5 tonnes)	+/-
			2.5 T
Tortue	+60	Tête de crocodile empaillée	3
Perroquet gris du Gabon	+40	Peau d'hyène	1
Perroquet Timneh	+75	Peau de lion en lamelles	1
Touraco vert/violet	+20	Peau de léopard	1
Crocodiles	4	Carapace de tortue marine	+30
Tortue marine	1	Carapace de tortue terrestre	10
Tortue terrestre	+100	Crâne de chimpanzé	1
		Défense d'éléphant	4
		Objet d'art en ivoire	+5



2.2 Opérations

14 trafiquants ont été arrêtés grâce à l'organisation de 7 opérations par GALF. 4 de ces trafiquants (dont 2 sont des ressortissants chinois) sont certainement parmi les plus importants et les plus actifs du pays en 2014.

Parmi les 14 trafiquants arrêtés, **9** dealers et **1** braconnier ont été interpellés, **3** ont réussi à fuir dont **1** avant jugement (chinois) et **2** après jugement et condamnation -lors d'une évasion massive de 500 détenus de la prison de Kankan suite à une émeute générale de la population civile. Ils sont activement recherchés.

1/ Opération du 21 mars 2014, Ousmane Diallo, le grand trafiquant ayant admis avoir vendu 500 chimpanzés, après avoir fuit et été relocalisé par les enqueteurs du GALF, a été arrêté et remis en détention à nouveau par l'équipe d'INTERPOL sous la supervision de GALF après sa libération illégale par un substitut du procureur de la Cour d'appel de Conakry.



2/ Opération du 08 avril 2014, opération corne de rhinocéros :

Un réseau de trafiquants de corne de rhinocéros à été démantelé et a permis l'arrestation de trois trafiquants de nationalité chinoise et la saisi d'environ 20 kg de corne de rhinocéros et d'ivoire d'éléphants.

Cette importante opération a été menée sur le terrain par le Procureur de la République du tribunal de première instance de Kaloum, point focal national de la criminalité faunique au prés du Ministère de la Justice, accompagné par l'équipe de GALF, le point focal de l'Environnement et une vingtaine d'agents du BCN d'INTERPOL. L'intervention négative et délibérée du Ministre de la Sécurité dans la procédure a aboutie à la « libération illégale» des chinois à trois reprises au niveau de la garde (trois libérations en 72h). Avec les efforts de GALF, ils ont à chaque fois été remis en détention.







Gal

3/ Le 23 juin 2014, l'interpellation de M. Lancinet Kamissoko qui détenait un bébé chimpanzé dans son village à Toukonou :

Suite aux informations fournies par Centre de Conservation des Chimpanzés (Faranah), le Ministère de l'Environnement a été appuyé par GALF pour procéder à l'interpellation de M. Lancinet Kamissoko qui détenait un bébé chimpanzé dans son village à Tokonou.

Le lundi 23 juin, il a été arrêté par la gendarmerie régionale de Kankan en flagrant délit de détention et commercalisation de l'animal, espèce intégralement protégée. Le 24 juin, le procureur du tribunal de première instance de Kankan a décerné mandat de dépôt contre le prévenu.



4/ Le 03 juillet 2014, Sékou Doumbouya, abattage d'éléphant: lors d'une une mission mixte, Le Ministère de l'Environnement, GALF et la Compagnie de la Gendarmerie Nationale de Kankan ont procédés à l'arrestation dans la sous-préfecture de Boula, d'un braconnier, nommé Sékou Doumbouya pour l'abattage d'un éléphant. Il a été transporté à la Gendarmerie de Kankan à des fins d'audition et de mise en garde à vue avant d'être placé sous mandat de dépôt.





5/ Le 03 novembre 2014 : une opération menée sur la viande dans la région de Kindia; 1 trafiquant du nom de Mamadou Diallo a été pris en flagrant délit de vente de viande de brousse d'espèces intégralement protégées. Cette personne a été placée en mandat de dépôt à la prison civile de Kindia en attendant son jugement.



6/Le 29 novembre 2014 1 opération menée sur la viande de brousse avec 1855 kg de viande de brousse saisie, 5 trafiquants arrêtés et mis derrière les barreaux. Mme Lamah, Mme Sagniou, Mr Saw et Mme Elisa ont été pris en flagrant délit pour détention, stockage, commercialisation de viande de brousse dont quelques espèces intégralement protégées y compris du chimpanzé. 4 trafiquants ont été placés sous mandat de dépôt à la prison civile de Labé en attendant leur jugement.



7/ Le 19 décembre 2014, Mr Mamadou Moussa Barry et Mr Dinos Doré, ont été arrêtés en flagrant délit détention, circulation commercialisation d'un chimpanzé. une opération conjointe, collaboration avec les d'INTERPOL, GALF et les EAUX et FORETS a permis l'arrestation de 2 trafiquants, Mr Mamadou Moussa Barry et Mr Dinos Doré, en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un chimpanzé, une espèce intégralement protégée.



		Trafiquants arrêtés	Animaux vivants saisis	Animaux (ou parties) morts saisis
1	Ousmane Diallo/Chimpanzé	1	-	-
2	Chinois/ corne rhinocéros	3	1	20kg corne + poudre de corne de rhinocéros + ivoire
3	Kamissoko/chimpanzé	1	1 bébé chimpanzé	-
4	Doumbouya/ abattage éléphant	1	1	1 éléphant
5	Saliou Balla/Viande brousse	1	-	Céphalophe à dos jaune
6	Gopou Lamah et compagnies /Viande de brousse	5	1	Babouin, Vervet, chimpanzé, antilope, phaco
7	Dinos et Barry/chimpanzé	2	1 bébé chimpanzé	-

• 2.3 Juridique

La cellule juridique de GALF est constituée de 2 juristes. Le recrutement continue et d'autres seront testés début 2015.

Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique de GALF de plusieurs manières :

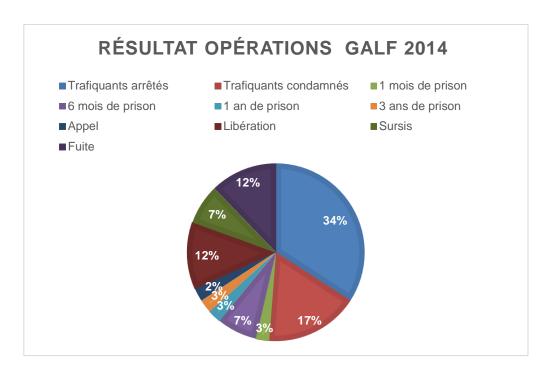
- 1/ transmission des preuves, éléments du dossier et circonstances aggravantes ;
- 2/ Appui à la rédaction des PV;
- 3/ Analyse juridique;
- 4/ Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
- 5/ Communication permanente avec les autorités ;
- 6/ Formation des magistrats, des policiers et des agents des eaux et forêts.

En 2014, **14** personnes ont été arrêtées dont la situation se présente comme suit: **4** personnes sont restées en détention durant leur procès, **4** ont bénéficié de la liberté provisoire, **1** personne a été libérée avant le déferrement, **2** ont été libérées après le déferrement suite à l'abandon de poursuite par le parquet, **2** personnes placées sous contrôle judiciaire et **1** personne en fuite.

Données 2014	Opé. du 21/03/14	Opé. du 08/04/14	Opé. du 23/06/14	Opé. du 03/07/14	Opé. du 03/11/14	Opé. du 29/11/14	Opé. du 19/12/14
Opérations (Opé.)	Ousmane Diallo/Chimpa nzé	Chinois/ corne rhinocéros	Kamissoko/ chimpanzé	Doumbouya/ abatage éléphant	Saliou Balla/ Viande brousse	Gopou Lamah/ Viande de brousse	Dinos et Barry/ chimpanzé
Trafiquants arrêtés	1	3	1	1	1	5	2
Trafiquants condamnés	1	En cours	1	1	1	3	
1 mois de prison					1		
2 mois de prison							
3 mois de prison							
6 mois de prison	1		1			3	
1 an de prison				1			
3 ans de prison						1	
Appel	1						
Libération	1	1				1	2
Sursis						3	
Fuite	2 (repris au 21/03/14)		1 (En fuite au 01/01/15)	1 (En fuite au 01/01/15)		1 (En fuite au 01/01/15)	

On peut conclure qu'en 2014, GALF a mené 7 opérations qui ont abouti à l'arrestation de 14 trafiquants, 7 condamnations dont 1 condamnation à 1 mois de prison ferme ; 5 condamnations à 6 mois de prison, dont 3 assorties de sursis ; 1 condamnation à 1 an ferme (peine maximale prévue par la loi guinéenne), 1 condamnation par défaut à 3 ans de prison ferme. 3 condamnés sont en fuite et un condamné a été repris le 21/03/14 et a purgé sa peine. 3 prévenus sont sous contrôle judiciaire en attendant leur jugement.

Les principales difficultés se trouve dans la corruption du sytème, la faiblesse des peines prévues par la loi Guinéenne et les mauvaises décisions de justice qui aboutissent à des libérations illégales. L'exemple de l'évasion massive de prison - au cours de laquelle 2 des trafiquants majeurs inclulpés lors des opérations du GALF se sont évadés - montrent combien la situation est souvent complexe en Guinée, rendant l'application de la loi difficile. 500 prisonniers ont en effet été libérés par la population qui a crée l'émeute générale dans la ville et saccagée les infrastructures publiques (prison, tribunal, gouvernorat). Une fois l'ordre rétablit, la région est restée plusieurs mois une « zone de non droit » sans Procureur, sans Tribunal ni Justice. Evadés, les 2 trafiquants en question n'ont donc purgés que 1 mois au lieu de 6 mois.



• 2.4 Formation

Les formations de 2014 qui portaient sur la criminalité faunique destinées aux magistrats, aux officiers de Police Judiciaire, les éco-gardes et tous les autres acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité faunique ont été reportées à l'année 2015. Ceci en raison de l'épidémie à virus Ebola qui a sévit en Guinée et dans les pays voisins.

• 2.5 Médias

Au moins **63** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations du GALF 2014 dont au moins **28** pièces Internet, **12** pièces radio, **2** pièces télévisées.

-Extraits de la presse internet nationale annuelle :





FAUNE TRAFIC

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE EN GUINEE

UN AUTRE COUP DE FILET REUSSI DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORETS APPUYÉ PAR LE PROJET GALF!

Ce lundi 23 juin 2014, lors d'une opération du Ministère en 7 h a r g e d e or harge et de l'Environnement et des Eaux et Forets appuyé par la projet GALF (Guinea-Application de la loi faunique) et des autorités locales. M. Lancintet KAMISONO a été arrête en flagrant délit de détention et de tentaitée de vente d'un chiespanzé à l'ôkonour, une sous préfecture

Convenions internate de verteur et de fentative de verteur et de fentative de verteur es ous préfecture sur présentant de la vitre du centre ville de la vitre du centre la crientativa de la vitre de la République de Kankan. Dans contrato de la République de La vitre de la



CORARALIPHOLIF

fengagoment des autorités chimpanzés pour les guinécennes en charge de trafiquants de grande l'Environnement et des trafiquants de grande l'Environnement et des trafiquants de grande l'Environnement et des chimpanzés de leur bracennage et le static de des chimpanzés de leur bracennage et le static de habitant naturels pour laure qu'a terri l'image de la la l'international de grands international (Sanction de la claire par la CITES en du la loi nationale et des foi).

L'enquête du GALF se originate production de la mocrafe qu'il s'agit blen d'un grand braconneire reconnu Il existe des liens entre ces parad braconneire reconnu II existe des liens entre ces



efforts pour lut qu'on qualific de " d'élinquanc

C'est d'alleurs fune dos raïsons de la oriention de la oriention de corps des conservatours de la nature bien que co corps peine à être operationnels sur le termin avec. très souvent de comfilt de compétance entre ces gardes fonsières et les argents de la Gendarmesie Nationale pour des raisons de ressemblance de serue.

You are here: Home / Politique / Ousmane Dialin, le plus important trafiquant de grands singes vivants, retombe dans les mailes du filet

Ousmane Diallo, le plus important trafiquant de grands singes vivants, retombe dans les mailles du filet d'INTERPOL!!!

mars 21, 2014

a libération illégale a choqué la communauté internationale et les défenseurs de S l'Environnement. Ousmane Diallo avait réussi, il y a quelques semaines, a recouvré illégalement sa liberté grâce à la complicité d'un Substitut Général près la Cour d'Appel de Conakry. Ce trafiquant majeur de grands singes vivants, ayant admis avoir vendu en contrebande plus de 500 chimpanzes, a été à nouveau arrêté la nuit dernière en ce vendredi 21 mars 2014 dans la Commune de Ratoma. Cette arrestation a été menée au cours d'une opération du Bureau Central National d'INTERPOL appuyé du projet Guinée-Application de la Loi Faunique (GALF-ONG WARA). Les enquêtes faites par le Département Investigation du projet GALF avaient permis de localiser le délinquant.

Diallo était en fuite et ne s'était pas présenté aux deux audiences du 10 et du 24 février en Cour d'Appel, se soustrayant délibérément à l'action de la Justice. Lors de la première audience en appel, la Cour d'Appel avait décerné un mandat d'arrêt contre lui. Ce mandat vient d'être exécuté ce vendredi par l'équipe d'Interpol avec le souțien technique et matériel du projet GALF. Ousmane Diallo a été ce matin remis en détention à la Maison d'Arrêt de Conakry



une saisie inattendue car le rhinocéros n'est pas une espèce animale Guinéenne, Les produits proviennent de l'Afrique du Sud et les personnes acrétées ont des fournisseurs étraneers. Une La vente de la viande brousse en Guinée, malgré Ebola : saisie de 96 sacs

par les services de police de Labé Posté par Guineematin le 30 - nov - 2014



Les services de police de Labé ont saisi, dans l'après-midi du samedi 29 novembre dernier, une importante quantité de viandes de brousse à bord d'un minibus de en partance pour N'Zérékoré, a constaté sur place le correspondant local de Guineematin.com d'une source officielle.

national de lutte contre la criminalité faunique. Elle a été faite dans les lieux de la construction d'un hôtel 5 toiles dont les travaux sont exécutés par

une entreprise chinoise. Des produits saisis C'est

Selon le Directeur Régional de la Police de Labé, Aboubacar Biro KEITA, cette opération a été rendue possible grâce à la collaboration de la population : « C'est hier soir dans les environs de 16 heures qu'un citoyen de la ville nous a

informés qu'une viande pourrie est embraquée dans un véhicule de transport en commun pour une destination inconnue. Immédiatement j'ai envoyé mes agents sur le terrain. Ils ont trouvé le minibus en question sur les lieux. Après, mes agents ont compris que c'étaient de la viande de brousse. J'ai ordonné l'immobilisation du véhicule»



ur sa part, Mme Gobou Lamah affirme qu'elle n'était pas informée de mesure d'interdiction de la consommation de la viande de brousse prise dans le cadre de riposte contre l'épidémie fièvre hémorragique à virus Ebola: «j'ai fait plus



-Extraits de la presse internet Internationale annuelle :





video that he had trafficked more than 500 chimpanzees, a live lion and panthers.





Un œil sur la Guinée Elle change ou pas?



Fodé Sanikayi Kouyaté En Guinée, les politiques ont accompli une partie de leur mission. Ils ont tout dit. Cependant, beaucoup reste à faire et tout n'est pas que



Saisie de cornes de rhinocéros à Conakry : ces trafiquants chinois qui défient la justice Guinéenne

Diallo was sentenced to a year in prison in July 2013 following an 18 month iculous investigation by GALF. During the investigations, he boasted o



Le 08 avril 2014, avec le soutien de Guinée-Application de la Loi Faunique (GALF), une grosse prise inimaginable a été opérée à Kaloum en plein centre ville de Conakry. Trois présumés trafiquants de nationalité chinoise ont été arrêtés en flagrant délit de détention et de circulation d'importante

quantité de cornes de rhinocéros. Forts d'un puissant réseau de soutien au sommet de l'Etat, les trafiquants manœuvrent pour se soustraire de la justice

Les blogs de FRANCE 24

Un œil sur la Guinée Elle change ou pas?

Share this Tweet Facebook in LinkedIn Tumble Stumble Digg Delicious



Fodé Sanikayi Kouyaté En Guinée, les politiques ont accompli une partie de leur mission. Ils ont tout dit. faire et tout n'est pas que politique



Libération illégale de l'un des plus grands





Les efforts inestimables consentis par le BCN d'INTERPOL, le Ministère de l'Environnement et le projet Guinée-Application de la Loi Faunique (GALF) sont mis à rude épreuve par le fait de

Monsieur Sékouba Condé, substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry. Sans l'aval de sa hiérarchie et en violation flagrante de la procédure en la matière, Mr Sékouba Condé a ordonné la libération de Monsieur Ousmane Diallo, un trafiquant

GALF dénonce énergiquement les agissements de Mr Sékouba Condé, substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de

-Quelques liens directs de la presse internet :

http://www.visionguinee.info/2014/02/06/liberation-illegale-de-lun-des-plus-grands-trafiquants-fauniques-par-un-magistrat-pres-la-cour-dappel-de-conakry/

http://aminata.com/liberation-illegale-de-lun-des-plus-grands-trafiquants-fauniques-par-un-magistrat-pres-la-cour-dappel-de-conakry/#.UvUsmWJ5Nlw

http://guinee50.blogs.france24.com/article/2014/02/06/liberation-illegale-de-l-un-des-plus-grands-trafiquants-fauniques-par-u

http://www.gabonews.com/Gabonews/actualites/environnement/ousmane-diallo-de-nouveau-arrete-par-interpol

https://www.facebook.com/graspunep?fref=ts

https://www.facebook.com/ElephantLeague?fref=ts

http://www.mosaiqueguinee.com/index.php/actu/politique/1333-ousmane-diallo-le-plus-important-trafiquant-de-grands-singes-vivants-retombe-dans-les-mailles-du-filet-d-interpol

http://www.lejourguinee.com/index.php/fr/societe/3070-ousmane-diallo-le-plus-important-trafiquant-degrands-singes-vivants-retombe-dans-les-mailles-du-filet-d-interpol

http://www.visionguinee.info/2014/03/21/ousmane-diallo-le-plus-important-trafiquant-de-grands-singes-vivants-retombe-dans-les-mailles-du-filet-dinterpol/

http://aminata.com/ousmane-diallo-le-plus-important-trafiquant-de-grands-singes-vivants-retombe-dans-les-mailles-du-filet-dinterpol/

http://irokoheritage.com/2014/03/27/wildlife-crime-watch-interpol-re-arrest-notorious-e-guinean-trafficker/

http://www.mosaiqueguinee.com/index.php/actu/politique/1573-saisie-de-cornes-de-rhinoceros-a-conakry-ces-trafiquants-chinois-qui-defient-la-justice-guineenne

http://www.guineediversite.com/contenu.php?ref=692

http://www.guineesite.com/fichiers/blog16.php?langue=fr&code=calb1117&pseudo=rub38

http://leverificateur.net/contenu.php?ref=1066

Pièces médiatiques Radio:

- Renaissance FM (Février 14) Ousmane Diallo, le plus important trafiquant de grands singes vivants, retombe dans les mailles du filet d'INTERPOL!!!)
- Renaissance FM (Avril 14) Saisie de corne de rhinoceros à Conakry; ces chinois qui ne respectent pas la loi.
- Renaissance FM (Juin 14) Jugement du trafiquant de chimpanzé à Tokounou dans Kankan.
- Espace Music (Novembre 14): Un homme condamné a Kindia pour vente de viande de brousse.
- Kania Music (Novembre 14): Un homme condamné a Kindia pour vente de viande de brousse.
- Radio rurale Kindia (Novembre 14): Un homme condamné a Kindia pour vente de viande de brousse.
- Soleil FM (Novembre 14): Un homme condamné a Kindia pour vente de viande de brousse.

- Bonheur FM (Décembre 14): Arrestation de trafiquant de viande avec 1855 kg de viande de
- Espace FM Foutah (Décembre 14) : Affaire de viande de brousse saisi à Labé se retrouve au tpi de Kaloum
- Espace FM Conakry (Décembre 14) : Affaire de viande de brousse saisi à Labé se retrouve au tpi de Kaloum

Pièces médiatiques Télévisées :

- Espace FM (Février 14) Ousmane Diallo, le plus important trafiquant de grands singes vivants, retombe dans les mailles du filet d'INTERPOL!!!)
- Radiotélévision de Guinée (Décembre 14): Affaire de viande de brousse saisi à Labé se retrouve au TPI de Kaloum

3. Relations extérieurs

En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les autorités et partenaires ainsi que dans le but d'assurer et d'approfondir les objectifs du **GALF**, des rencontres ont eu lieu en 2014 avec :

- 1. Le Ministre de la Justice ;
- 2. Le Ministre de l'Environnement ;
- 3. Le Ministre de la Sécurité ;
- 4. Le bureau d'Interpol;
- 5. L'ambassade Américaine ;
- 6. L'Union Européenne;
- 7. Equipe régionale et locale USAID ;
- 8. Le Directeur Général de l'office Guinéenne des Parcs et réserves;
- 9. Le Directeur des Eaux et Forêts et le personnel DEFF;
- 10. Le Point focal de l'organe de gestion CITES;
- 11. Le Directeur Général adjoint de l'office Guinéenne des Parcs et réserves ;
- 12. La Directrice Général de l'administration pénitentiaire ;
- 13. Le Procureur de la République de TPI de Dixinn et ses substitus ;
- 14. Le Procureur de la République du TPI de Mafenco et ses substitus ;
- 15. Le Procureur de la République du TPI de Dixinn et ses substituts
- 16. Le Procureur Général auprès de la Cour d'Appel de Conakry;
- 17. Le Secrétaire Général et Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement ;
- 18. Le Secrétaire Général et Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice ;
- 19. L'Agent Judiciaire de l'Etat;
- 20. Robin Johnson/ consultant spécialiste en aires protégées dans le cadre du projet d'opérationnalisation du corps des conservateurs de la nature ONOPS/Union Européenne
- 21. Le Gouverneur de la région administrative de Labé

4. Conclusion

Des changements positifs ont eu lieu en 2014. Le projet a montré son efficacité en facilitant l'arrestation de trafiquants majeurs et en obtenant une nouvelles fois les plus fortes condamnations jamais prononcées en Guinée, la peine maximale. Avec notamment, une condamnation exemplaire à 3 ans de prison ferme.

La collaboration avec les autorités locales demeurent positives, notamment avec les forces de l'ordre à Conakry (Interpol) et à l'intérieur du pays (Gendarmerie) et avec les 3 points focaux (Sécurité, Justice, Environnement) elle reste efficace et prolifique. Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Justice accorde un soutien politique fort au projet.

On observe également un intérêt grandissant pour la criminalité faunique mais le manque de volonté et la faiblesse des sanctions encourues restent un défi en Guinée.

Les interventions négatives de haut niveau, comme celui du Ministre de la Sécurité lors de l'opération sur les cornes de rhinocéros, peuvent saper dangereusement les efforts en faveur de l'application de la loi.

Le trafic d'influence et la corruption généralisée demeurent les plus grands obstacles à l'application de la loi et à la lutte contre l'impunité en Guinée.